



## Succession et vente d'un bien

Par **andrefabien**, le **25/02/2019** à **17:55**

Bonsoir,

Dans le cadre d'une succession, est-t-on dans l'obligation ou non de vendre un bien (faisant partie de la masse successorale) dans le délai des 6 mois ?

Je vous remercie par avance de me répondre à ce sujet.

Bien cordialement.

Par **amajuris**, le **25/02/2019** à **19:33**

bonjour,

il n'existe aucune obligation de vendre un bien même en indivision reçu par succession.

le délai de 6 mois est le délai pour transmettre la déclaration de succession au trésor public sous peine de pénalités.

mais votre notaire le sait puisque c'est son métier.

salutations